



## Tarif 2008 : Nouveautés et Faits saillants

Cette fiche présente les nouveautés et les faits saillants relatifs au Tarif 2008.

### Tarif 2008 - Nouveautés

#### Un processus abrégé de consultation

Considérant que :

- les dernières consultations sur les Tarifs tenues à l'automne 2008 visaient les Tarifs 2007 et 2008;
- seul le Tarif 2007 a été entériné en raison de l'entente d'une seule année de coûts nets des programmes municipaux de collecte sélective, d'où la publication du Tarif 2007;
- seuls des changements mineurs de clarification seraient apportés aux règles d'application sur le Tarif 2008;

le **Tarif 2008** se prévaut d'un processus abrégé de consultation au moyen d'une consultation audio diffusée.

#### Année de référence

Les données à être compilées sont celles comprises entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre **2007**, soit les mêmes que celles déjà soumises pour votre déclaration 2007.

#### Petits générateurs

Exemption de paiement	Tarifs fixes
Les exemptions de paiements demeurent.  Seule la notion de <u>détaillant</u> pour l'exemption de paiement en raison d'un point de vente au détail unique a été clarifiée afin de limiter la confusion.	Les tarifs fixes ont été maintenus aux mêmes montants et conditions.  Aussi, en fonction des quantités générées, les tarifs fixes sont : <ul style="list-style-type: none"><li>○ &gt; 1 t.m. et ≤ 2,5 t.m. 150 \$</li><li>○ &gt; 2,5 t.m. et ≤ 5 t.m. 300 \$</li></ul>

#### Des ajustements distincts de la grille de contribution

Lors du calcul de la grille de contribution du Tarif 2007, les ajustements issus des surplus ou des déficits accumulés pour les Tarifs 2005 et 2006 ont été intégrés directement dans la formule de financement. Cette façon de faire est venue modifier la grille de contribution en fonction des montants reçus par catégories de matières et a créé une confusion sur l'évolution des taux par matière.

Pour le Tarif 2008, les déficits et les surplus accumulés pour les catégories « imprimés » et « contenants et emballages » seront calculés séparément un an après la date limite de paiement de la contribution 2007. Cette nouvelle procédure permettra de :

- Recevoir les contributions des entreprises retardataires et de considérer les données déclarées dans le calcul;
- Avoir des données plus précises en raison de la conclusion des révisions et analyses des déclarations;
- Suivre l'évolution des taux par matière.

Un état de compte spécifique sera donc généré, et remis à chaque contributeur au Tarif 2007, en septembre 2010. Ce document reflétera les montants à créditer ou à payer liés au Tarif 2007 et ce, lors du paiement de votre prochaine contribution.

## Déclaration 2008 – Faits saillants

L'année de référence étant la même que pour le Tarif 2007, vos données déclarées seront automatiquement copiées à l'écran Entrée des données du Tarif 2008. Il en sera de même pour votre méthodologie et les marques déclarées.

### Des questions de précision sur votre entreprise

Afin de permettre une analyse plus précise de vos déclarations, des questions complémentaires sur votre entreprise et vos activités seront demandées, tels le nombre d'employés, le chiffre d'affaires de votre entreprise (choix de réponses) et, si vous êtes un détaillant, le nombre de points de vente au détail au Québec.

### Des questions de précision sur vos matières déclarées

Les quantités déclarées pour votre rapport 2007 seront copiées automatiquement dans votre déclaration 2008. Toutefois, certaines questions de précision vous seront demandées pour certaines matières afin de nous permettre de compiler des données ou d'obtenir des informations pour des tarifs futurs.

## Précisions demandées

### Sacs d'emplettes uniservices

Vous avez déclaré avoir généré des pellicules HDPE/LDPE ou du carton ondulé (papier Kraft). Vous devrez nous indiquer combien de kg sont liés à des sacs d'emplettes uniservices.

- Pellicules plastiques HDPE/LDPE
- Carton ondulé (papier Kraft)

### Imprimés ou contenants/emballages constitués de matières recyclées post-consommation

Vous devrez nous indiquer la proportion (%) sur les quantités d'imprimés, ou de contenants et emballages, inscrites comprenant un certain pourcentage de matières post-consommation tout en précisant ce pourcentage.

*Ex.* : 50 % de vos quantités d'imprimés déclarées sont des imprimés à 70 % de matières post-consommation.

*Ex.* : 10 % de vos quantités de contenants et emballages de plastique contiennent 50 % de matières post-consommation.

### Matières émergentes

Vous devrez nous indiquer la proportion (%) sur les quantités de contenants et emballages de papier/carton ou de plastiques inscrites qui sont constitués de matières émergentes. Les matières pour lesquelles des précisions sont demandées sont les suivantes :

- Emballages de papier/carton :
  - Bambou (bagasse)
  - Eucalyptus
- Emballages de plastiques :
  - Dégradables (biodégradables ou oxo-biodégradables)
  - Compostables
  - PET opaque (rouge ou noir)
  - PLA (acide polylactique)

### Un visuel bonifié

Le système de déclaration en ligne du prochain Tarif a été bonifié afin de vous permettre un meilleur aperçu de votre dossier, tout en conservant la même logique de déclaration. Des capsules d'information en ligne ainsi que des guides de l'utilisateur sont disponibles afin de vous guider dans le processus.